



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



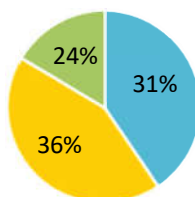
ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX ARTS DE BORDEAUX (EBABX)

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Gironde.

Effectifs

➔ 108 agents employés par la collectivité en 2024

- > 33 fonctionnaires
- > 39 contractuels permanents
- > 26 contractuels non permanents



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuels non permanents

➔ 44 % des contractuels permanents en CDI

➔ Précisions emplois non permanents

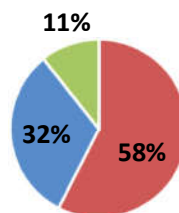
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 12 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

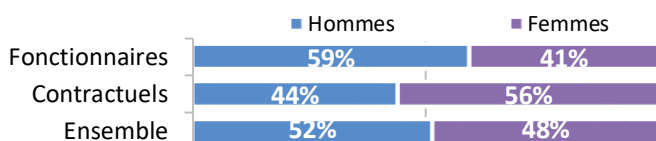
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	16%	12%	14%
Technique	16%	29%	23%
Culturelle	69%	59%	64%
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

➔ Répartition par genre et par statut

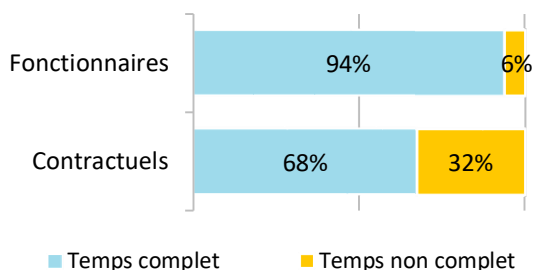


➔ Les principaux cadres d'emplois

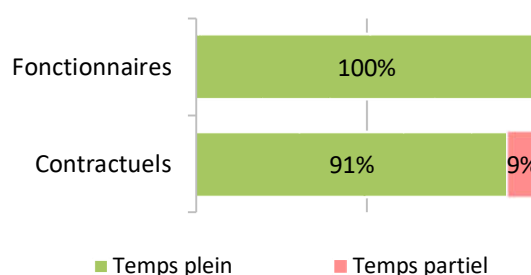
Cadres d'emplois	% d'agents
Professeurs d'enseignement artistique	42%
Techniciens	12%
Assistants d'enseignement artistique	12%
Adjoints techniques	8%
Attachés	6%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	1 fonctionnaire TNC	12 contractuels TNC
Culturelle	3%	28%
Technique	0%	3%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

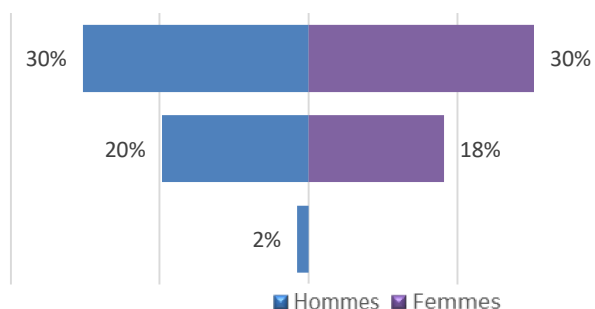
0% des hommes à temps partiel
3% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 51 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	53,59	de 50 ans et +
Contractuels permanents	48,38	
Ensemble des permanents	50,91	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non permanents	34,04	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

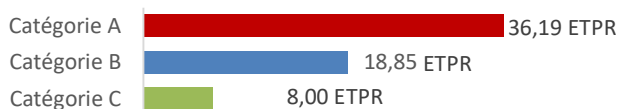
Équivalent temps plein rémunéré

➔ 63,04 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 32,75 fonctionnaires
- > 30,29 contractuels permanents
- > 1,88 contractuel non permanent

117 026 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

Deux agents en disponibilité pour convenances personnelles
Un agent en détachement sortant
Un agent en détachement entrant

Mouvements

➔ En 2024, 5 arrivées d'agents permanents et 11 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique au
31/12/2024

72 agents

Emplois non permanents rémunérés

Vacataires modèles vivants => 6

Vacataires invités => 9

Occasionnels / saisonniers => 13

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats	5
Démission	2
Départ à la retraite	2
Mutation	1
Rupture conventionnelle	1

Évolution professionnelle

➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

➔ 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

➔ 2 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

➔ 13 avancements d'échelon et un avancement de grade

Sanctions disciplinaires

➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 79,8 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	4 440 071 €	Charges de personnel*	3 543 141 €	➔	Soit 79,8 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	2 492 304 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	51 827 €
Primes et indemnités versées :	328 482 €		
IFSE :	249 000 €		
CIA :	0 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	11 060 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	9 328 €		
SFT (<i>titulaire uniquement</i>) :	4 357 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	59 787 €	44 142 €	s	32 794 €	s	
Technique	s	s	38 055 €	36 041 €	28 411 €	26 321 €
Culturelle	42 470 €	43 346 €	41 369 €	28 873 €	s	
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	44 871 €	43 641 €	39 536 €	33 512 €	29 554 €	26 321 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,18 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	12,09%
Contractuels sur emplois permanents	14,60%
Ensemble	13,18%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 194 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ 67 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	3 107 €			3 226 €			4 102 €			1 419 €		
Catégorie B	5 936 €			3 861 €			4 576 €			7 190 €		
Catégorie C	4 445 €			3 606 €			s			s		

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

➔ En moyenne, 9,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 7,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,68%	1,97%	2,32%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	2,68%	1,97%	2,32%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	2,68%	1,97%	2,32%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 43,6 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 2 accidents de trajet déclarés en 2024

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

2 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 2 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 2 en catégorie C
- ⇒ 2 074 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 13 325 €

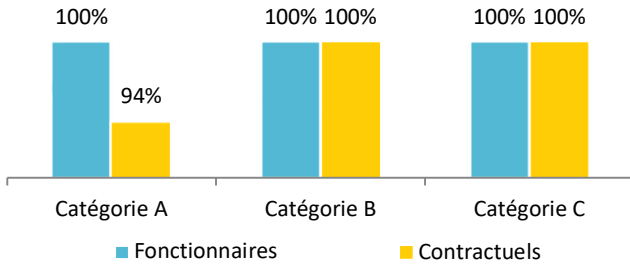
➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels
Dernière mise à jour : 2023

Formation

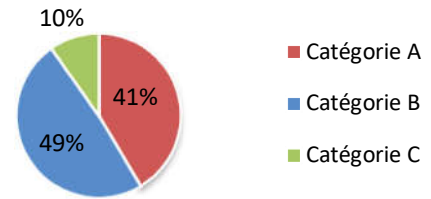
➔ En 2024, 98,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 164 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,5 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	40%
Autres organismes	60%

Coût formations CNFPT 20 513€

Coût formations hors CNFPT 18 395€

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance en 2024.

Mise en place le 1er janvier 2025 pour la prévoyance et le 1er janvier 2026 pour la santé

Relations sociales

➔ Jours de grève

2 jours de grève recensés en 2024

➔ Comité Social Territorial

4 réunions en 2024 dans la collectivité